

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 117 (2017)

### ARRETE DE CIRCULATION RUE ST HUBERT DEVIATION DES VEHICULES - A COMPTER DU 11 DECEMBRE 2017

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu l'état de tempête constatée et la dangerosité d'emprunter la Rue Saint Hubert dont un poteau électrique menace d'entraver la route,

Vu la demande présentée par les Services Techniques de la Ville,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant des travaux de remise en état d'un poteau électrique sis, Rue Saint Hubert,

## ARRETE

**ARTICLE 1er** : Les Services Techniques ayant constatés la dangerosité d'emprunter la Rue St Hubert dont un poteau électrique menace de tomber sur la route, sont autorisés à réguler la circulation et à mettre en place une déviation des véhicules et ce à compter du Lundi 11 Décembre 2017.

**ARTICLE II** : Des agents EDF devant intervenir pour remettre en place ce poteau, une déviation locale est mise en place pour les véhicules comme suit :

- Les véhicules souhaitant se diriger vers Pierrefitte-es-Bois devront emprunter la route de Cernoy et prendre direction Les Ménigaults
- Les véhicules souhaitant se rendre sur Cernoy-en-Berry en venant de Pierrefitte-es-Bois devront faire demi-tour au château d'eau à retourner direction Pierrefitte et suivre la déviation via Les Ménigaults

**ARTICLE III** : Pendant la durée de l'interdiction, l'accès à la route barrée sera limité à la desserte des riverains.

**ARTICLE IV** : Les Services Techniques de la Ville sont chargés de la mise en place des panneaux de déviation et de signalisation.

**ARTICLE V** : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Aux Services Techniques de la Ville
- A la Gendarmerie
- Au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 11 Décembre 2017

Le Maire,

E. RAT



Acte certifié exécutoire compte-tenu  
de sa publication le : 4/12/2017  
ou de sa notification le :  
Le Maire,

E. RAT

